



CORPORATION ECOLOMONDO
(la « Société » ou « Ecolomondo »)

PARTIE 1: SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Titres placés :	Unités (les « unités »).
Description des titres placés:	Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,24\$ par action visée par un bon de souscription pour une période de 2 ans suivant la date de clôture, et si le prix de clôture des actions ordinaires est égal ou supérieur à 0,30\$ pour 10 jours consécutifs, la Société peut réduire la date d'expiration des bons de souscription en émettant un communiqué de presse, et le cas échéant les bons de souscriptions expireront le 30 ^e jour après la date d'émission du communiqué de presse.
Prix d'offre:	0,18\$ par unité
Montant minimum et maximum du placement:	8,333,333 unités
Modes de paiement:	Traite bancaire, chèque certifié ou virement bancaire avant la clôture.
Date de clôture:	La Société clôturera le placement le ou vers le 28 juillet 2024 (la « date de clôture »).
Placeur pour compte:	Aucun.
Bourses:	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « ECM » et sur la bourse OTCQB sous le symbole « ECLMF ».
Dernier cours de clôture:	Le 13 juin 2024, dernier jour de bourse ayant précédé la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV s'établissait à 0,21\$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ces titres décrits n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis ou de personnes aux États-Unis, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États concernés aux États-Unis. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres décrits aux présentes aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est attribué respectivement aux termes « United States » et « U.S. person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933

Ecolomondo procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit:

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le document d'offre contient des informations prospectives au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et convictions internes actuelles de la Société. Les déclarations prospectives incluses dans ce document d'offre ne sont valables qu'à la date de ce document d'offre. Ces déclarations prospectives et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les délais et les coûts prévus, la réalisation de l'offre, les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et de l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; la réalisation du placement; et la concrétisation de l'offre. Les déclarations prospectives ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction basées sur les informations actuellement disponibles pour la Société. Les déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifier », « s'attendre à », « potentiel », « anticiper », « cibler », « budget », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », ou « croire » et des expressions semblables et par l'emploi d'expressions similaires ou de leur forme négative, et comprennent souvent des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » être prises ou se concrétiser.

Les déclarations prospectives ou les informations prospectives sont sujets à une variété de risques et d'impondérables qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent

sensiblement de ceux reflétés dans les déclarations prospectives ou les informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les risques et les impondérables liés à : les conditions commerciales et économiques générales ; l'approbation de l'offre des autorités réglementaires ; la concrétisation de l'offre ; les changements dans les paramètres du projet ; les coûts, y compris les coûts de main-d'œuvre et d'équipement ; les risques et impondérables liés à la capacité à obtenir ou à conserver les licences ou permis nécessaires ; les changements dans les conditions du marché et dans les conditions des marchés financiers en général ; la capacité d'acquérir des équipements et des fournitures d'exploitation en quantités suffisantes et en temps opportun ; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés ; la concurrence sur le marché ; la fluctuation des taux d'intérêt et du taux de change; les changements dans la réglementation environnementale; l'évolution de la législation et de la réglementation locales en matière d'environnement; et les risques liés aux effets du COVID-19. Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se concrétisent ou si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives ou les informations prospectives. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou espérés. Pour plus d'informations sur la Société et les risques et défis de son activité, les investisseurs doivent consulter les documents annuels de la Société disponibles sur www.sedarplus.com. La Société ne garantit pas que les déclarations prospectives ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations et informations. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives et aux informations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société n'est aucunement tenue de mettre à jour publiquement ou de revoir d'une autre façon les déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

PART 2: DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Ecolomondo est à l'avant-garde de l'industrie du recyclage des pneus usés grâce à sa technologie propre révolutionnaire, le processus de décomposition thermique (« **TDP** »). En vertu de notre engagement envers la durabilité et l'économie circulaire, la Société décompose les pneus usés en leurs composants d'origine – noir de carbone, huile, acier, gaz de synthèse et fibre – grâce à une approche respectueuse de l'environnement. Ces matières premières disposent de marchés robustes et en expansion, principalement grâce à la croissance mondiale de la population et de la consommation.

La technologie d'Ecolomondo est le résultat de plus de 25 années de développement, testée dans une usine pilote de taille commerciale de deux réacteurs TDP à Contrecoeur, au Québec. La Société a récemment terminé la construction de sa première usine commerciale, une usine TDP clé en main de deux réacteurs à Hawkesbury, en Ontario, qui passe maintenant à la production commerciale. De plus, le prochain projet ambitieux de la Société, une usine TDP de six réacteurs à Shamrock, au Texas, progresse bien.

Les usines clé en main de TDP d'Ecolomondo génèrent des revenus grâce à la vente de produits finaux, notamment du noir de carbone récupéré, de l'huile récupérée et de l'acier, ainsi que grâce aux frais de recyclage payés aux recycleurs de pneus usés. L'approche de la Société permet d'extraire une valeur commerciale nettement supérieure pour les pneus usés par rapport aux méthodes conventionnelles de recyclage et d'élimination par enfouissement.

Les actions de la Société sont négociées à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « ECM » et de la Bourse OTCQB sous le symbole « ECLMF ». De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web à l'adresse www.ecolomondo.com.

Événements récents

Ce qui suit est un bref résumé des principaux événements récents concernant la Société.

- **Ecolomondo annonce la conclusion d'une entente de modification du prêt avec EDC.** Le 4 juin 2024, la Société a signé la documentation finale d'une entente conditionnelle de modification de son prêt avec Exportation et Développement Canada (« **EDC** »), annoncé précédemment. Le prêt initial avec EDC, signé le 3 avril 2019, était d'un montant de 32,1 millions de dollars pour financer la construction de la première installation clé en main de décomposition thermique de la Société dans la ville de Hawkesbury, en Ontario (l'« **usine de Hawkesbury** ») pour décomposer les pneus usés afin de produire des ressources réutilisables. Le 2 janvier 2024, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant à restructurer son accord de prêt initial avec EDC, en vertu duquel la date d'échéance du prêt a été reportée à mai 2029 et le taux d'intérêt a été plafonné à 8,5 % par année. Les paiements en capital et en intérêts devaient commencer en mai 2024 avec des versements trimestriels, les paiements en capital devant être calculés sur la base d'un amortissement sur 25 ans. L'accord de prêt restructuré prévoyait également que les intérêts accumulés jusqu'en mai 2024 soient capitalisés et que le solde du prêt total soit porté à 37 903 920 \$. Les intérêts sur les intérêts capitalisés jusqu'en mai 2029 et la nouvelle date d'échéance, seront annulés si le prêt et les intérêts accumulés sont remboursés d'ici là. La nouvelle entente de modification signée le 31 mai 2024 permet le report des paiements d'intérêts dus en mai, août, novembre 2024 et février 2025. Ces paiements d'intérêts reportés seront ajoutés au solde et capitalisés sur le prêt. Les paiements en capital dus pour les mêmes périodes seront ajoutés au solde du prêt qui deviendra exigible à la date d'échéance finale en mai 2029.
- **Ecolomondo conclut une entente conditionnelle pour un prêt de 3 millions de dollars avec EDC.** Le 28 mai 2024, la Société a annoncé, sous réserve de la documentation finale, un nouveau prêt de 3 000 000 \$ de EDC pour couvrir les dépenses en immobilisations prévues et le fonds de roulement nécessaire pour le reste de l'exercice 2024 à l'égard de l'usine de Hawkesbury. Les fonds supplémentaires permettront d'améliorer la situation de trésorerie de la filiale de Hawkesbury et de payer de l'équipement supplémentaire, de financer les opérations quotidiennes, d'augmenter l'efficacité de l'usine et de compléter la croissance du rythme de production de l'usine. Sous réserve de la signature de la documentation finale, qui devrait être terminée au cours des prochaines semaines, le nouveau prêt d'EDC prévoit une durée de 2 ans, avec le taux d'intérêt variable du taux préférentiel plus 8 %. Les paiements d'intérêts seront capitalisés sur une base mensuelle jusqu'en février 2025 et payables par la suite sur une base mensuelle. Le capital sera remboursé en 12 versements égaux à partir d'avril 2025. La garantie du nouveau prêt de EDC est une sûreté ou une hypothèque de premier rang de 3 millions de dollars sur tous les biens meubles et mobiliers futurs et présents de l'emprunteur, ainsi que sur les biens immobiliers, et une garantie personnelle d'Eliot Sorella, actionnaire majoritaire et président exécutif du conseil d'administration de la Société. Les conditions du nouveau prêt de EDC prévoient également une injection de fonds de 1 million de dollars de la part de l'actionnaire majoritaire à compter du 1er mars 2024. L'actionnaire majoritaire continuera de financer les activités de la filiale de Hawkesbury jusqu'à ce que le nouveau prêt de EDC soit déboursé, après quoi il aura droit au remboursement de toutes les dépenses qui dépassent 1 million de dollars.
- **Ecolomondo annonce un nouveau Chef de la direction.** Le 1er mai 2024, la Société a annoncé la nomination de M. Gary Economo au poste de Chef de la direction, en remplacement d'Elio Sorella. M. Sorella assumera le rôle de président exécutif et conservera le poste de président du conseil d'administration de la Société. Parallèlement à la nomination de M. Economo, la Société annonce l'octroi de 1 100 000 options d'achat d'actions au prix de 0,165 \$ (les « **options** »). Les options seront exercées au plus tard au premier anniversaire de la nomination, et les options et les actions ordinaires sous-jacentes seront soumises à une période de restriction de deux (2) ans à compter du 1er mai 2024.
- **Ecolomondo annonce un autre jalon.** Le 1er mars 2024, la Société a annoncé avoir franchi une nouvelle étape en réalisant récemment des cuvées simultanées de 16 000 livres dans chacun de ses deux réacteurs en mode entièrement automatique. Cette étape importante dans la croissance

du rythme de production l'usine TDP de Hawkesbury confirme de nombreux éléments clés de la technologie d'Ecolomondo, notamment : les investissements de l'entreprise dans l'automatisation ont permis d'améliorer l'efficacité des processus et d'assurer une optimisation du rendement. Le système de contrôle permet le minimum d'interface humaine et la supervision totale de l'ensemble du processus TDP et de tous les paramètres de processus des deux réacteurs pour produire des cuvées de 16 000 livres chacun, dans le délai de processus prévu de 8 heures.

- **Ecolomondo a annoncé avoir reçu un plafond de volume pour une obligation de 80 millions de dollars américains de la part de l'État du Texas.** Le Texas Bond Review Board a émis un certificat de réserve, qui indique que « Le montant de 80 millions de dollars américains est par la présente réservé à Shamrock Economic Development Corporation (« **Shamrock EDC** », l'émetteur) pour être utilisé pour une obligation de facilité exonérée (projet Ecolomondo) ». La Société prévoit construire et exploiter une usine TDP clé en main de six réacteurs à Shamrock, au Texas. Il s'agira de la première usine TDP de valorisation des déchets de la Société aux États-Unis, capable de traiter et de recycler les pneus usés en ressources réutilisables. À l'heure actuelle, le coût prévu pour la construction de l'usine de Shamrock devrait totaliser environ 93 millions de dollars américains. Toutefois, grâce à l'expérience acquise dans la construction de l'usine de Hawkesbury, la Société est convaincue qu'elle peut réduire le coût de construction. Le financement du projet devrait provenir d'une combinaison d'une augmentation de capitaux propres, de partenaires de coentreprise, d'immobilisations et d'autres considérations. L'usine de Shamrock servira de fleuron à la Société sur le marché américain. (Note : tel qu'indiqué dans le plus récent rapport de gestion de la Société, joint aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période se terminant le 31 mars 2024, « en raison de retards dans la commercialisation de Hawkesbury, la Société a jugé préférable de retarder le début de la construction de son installation clé en main de Shamrock, au Texas, qui ne devrait commencer qu'au deuxième trimestre de 2025 ».)
- **Ecolomondo démarre sa croissance du rythme de production de l'usine TDP de Hawkesbury.** Le 23 janvier 2024, la Société a annoncé le début de sa croissance du rythme de production à son usine clé en main TDP de Hawkesbury. L'usine TDP de Hawkesbury a commencé à tester ses réacteurs en janvier 2023 avec une cuvée initiale de 1 600 lb et les cuvées ont été progressivement augmentées pour atteindre l'objectif optimal de 15 000 lb par cycle de production pour chaque réacteur en juin 2023. Depuis lors, la Société a continué à effectuer d'importantes améliorations et dépenses en capital, le tout conduisant à une plus grande efficacité de l'usine. Pendant cette période, la Société s'est concentrée sur l'amélioration du rendement de la ligne de déchetage des pneus, du système d'extraction des réacteurs, du chargement des réacteurs et des systèmes de post-traitement du noir de carbone récupéré, dans le but d'atteindre le rendement convoité. Les améliorations et dépenses en capital les plus importants sont désormais terminées et sont en cours de mise en œuvre. La Société a annoncé que l'usine a entamé sa phase de croissance du rythme de production. À mesure que la croissance s'accélère, la Société s'attend à ce que l'usine TDP de Hawkesbury améliore graduellement le flux de trésorerie et atteigne un flux de trésorerie neutre (avant remboursement des dettes), à raison de 2 cuvées par jour. La Société estime que l'usine de Hawkesbury a désormais atteint le seuil nécessaire pour traiter efficacement de grandes quantités de pneus usés et produire de grandes quantités de ressources renouvelables extraites des pneus usés : huile, gaz, acier et noir de carbone récupéré.
- **Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration.** Le 19 janvier 2024, la Société a annoncé la nomination de Mathieu Couillard au conseil d'administration de la Société, en remplacement de Alain Denis qui avait récemment démissionné de son poste.
- **La Société commence à négocier sur le marché OTCQB.** Le 16 janvier 2024, Ecolomondo a annoncé avoir reçu l'approbation finale pour s'inscrire sur le marché OTCQB, opéré par OTC Market Group Inc., sous le symbole « ECLMF » aux États-Unis.
- **Règlement de la dette et nouvelle convention de prêt.** Le 3 janvier 2024, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu un financement supplémentaire de 1 million de dollars auprès de 3212521

Canada Inc., une société contrôlée par l'actionnaire majoritaire de la Société. La Société a en outre annoncé que, sous réserve de l'approbation préalable de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »), 3212521 Canada Inc., une société contrôlée par l'actionnaire majoritaire de la Société, Eliot Sorella, s'est engagée à convertir les prêts antérieurs consentis à la Société, totalisant 3 498 853 \$ au 2 janvier 2024 en actions ordinaires avec droit de vote au prix escompté de 13,50 cents, soit le cours de clôture de 18 cents le 2 janvier 2024, escompté de 25 %, conformément aux politiques de la TSXV. De plus, l'actionnaire majoritaire a l'intention d'avancer un million de dollars supplémentaire, d'une durée d'un an avec un taux d'intérêt de 8,5 % par année, pour financer la Société dans la commercialisation de l'usine de Hawkesbury. L'actionnaire majoritaire du prêteur est M. Elio Sorella, président, chef de la direction et administrateur de la Société, une personne apparentée. Cette transaction constitue une « opération avec une personne apparentée » en vertu du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« **Règlement 61-101** »), mais elle est exemptée de l'évaluation officielle et des exigences d'approbation des porteurs minoritaires en vertu du Règlement 61-101. Le TSXV a approuvé la transaction le 22 janvier 2024 et la Société a émis 25 917 430 actions ordinaires en règlement de la dette de 3 498 853\$.

- **Signature d'une convention restructurant son prêt initial avec EDC.** Le 2 janvier 2024, la Société a annoncé la signature d'une convention restructurant son prêt initial avec EDC.
- **Accord de principe pour restructurer son prêt de financement de projet initial avec EDC.** Le 30 novembre 2023, Ecolomondo a annoncé que, sous réserve de la signature de la documentation finale, qui devrait être achevée d'ici la mi-décembre 2023, le prêt sera restructuré avec un taux d'intérêt plafonné à 8,5 %, le paiement du capital et des intérêts étant reporté jusqu'en mai 2024, le prêt initial devant ensuite être remboursé par versements trimestriels de capital et d'intérêts sur la base d'un amortissement sur vingt-cinq ans et le solde final et tous les intérêts capitalisés seront remboursables à l'échéance du prêt en mai 2029. Le prêt restructuré permettra à la Société de franchir les dernières étapes pour amener la nouvelle usine TDP de Hawkesbury à son exploitation commerciale. Afin de donner aux parties le temps de finaliser les documents relatifs à la restructuration du prêt, EDC a convenu de reporter les paiements de capital et d'intérêts au 29 décembre 2023.
- **Modification de la convention avec EDC.** Le 31 octobre 2023, Ecolomondo a conclu une convention visant à modifier son prêt avec EDC. La Convention modificative permet de reporter les paiements du capital et des intérêts jusqu'au 30 novembre 2023, alors que la Société continue de travailler sur les dernières étapes pour débiter l'exploitation commerciale à la nouvelle usine Hawkesbury.
- **Demande d'inscription au marché OTCQB.** Le 10 octobre, Ecolomondo a annoncé qu'elle a déposé sa demande d'inscription à la cote OTCQB aux États-Unis sous le symbole « ECLMF ».
- **Certification TSSA du gaz de synthèse.** Le 2 août 2023, le réacteur 1 de l'usine TDP de deux réacteurs à Hawkesbury, en Ontario, d'Ecolomondo, a reçu la certification de Technical Standards & Safety Authority (« **TSSA** ») de l'Ontario pour l'utilisation du gaz de synthèse (gaz de procédé) produit à partir des cycles de production de TDP comme source d'énergie pour chauffer les réacteurs. La certification du 2ème réacteur est en cours.
- **Certification ISCC.** Le 11 juillet 2023, Ecolomondo a reçu la certification internationale de durabilité du carbone (« **ISCC** ») pour son usine à Hawkesbury. ISCC est un système mondial de certification de durabilité et propose des systèmes de certification de chaîne de traçabilité pour garantir la traçabilité et l'identité des matières premières. Il s'agit d'une initiative multipartite indépendante et d'un système de certification de premier plan soutenant des chaînes d'approvisionnement durables, entièrement traçables, sans déforestation et respectueuses du climat. Avec une certification ISCC, Ecolomondo contribue à une production durable sur les plans environnemental, social et économique.

- **Tests réussis à l'usine TDP de Hawkesbury.** Le 7 juillet 2023, Ecolomondo a réalisé avec succès les cycles de production simultanés de cuvées optimales en utilisant les deux réacteurs de son usine TDP à Hawkesbury. Cette usine a initialement commencé à tester ses réacteurs en janvier 2023 avec une cuvée initiale de 1 600 livres et les cuvées ont été progressivement augmentées pour atteindre l'objectif de cuvée optimale de 15 000 livres par cycle de production de chaque réacteur. Les tests réussis démontrent que TDP est capable de traiter des quantités industrielles de pneus usés pour produire des quantités industrielles d'huile, de gaz et de noir de carbone récupéré. L'acier est extrait des pneus au stade du déchetage et non au stade thermique.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des unités qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des douze mois qui précèdent la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Nos objectifs pour l'utilisation des fonds disponibles comprennent, de façon non limitative : i) fonds de roulement général; ii) augmenter la capacité de notre broyeur pour produire de plus grands volumes de noir de carbone en achetant et en mettant en service un nouveau broyeur qui répondra aux spécifications et aux exigences de volume requises par nos clients; iii) embaucher et former de nouveaux mécaniciens et opérateurs et leur fournir les outils et la formation nécessaires pour être en mesure d'utiliser et d'entretenir le processus et l'équipement exclusifs de l'entreprise; iv) l'ingénierie, l'achat et l'installation d'un nouveau système de convoyeur sur mesure pour réduire le temps de chargement des réacteurs et d'un nouveau système de convoyeur pour le nouveau broyeur de noir de carbone; v) mettre en œuvre des programmes de vente et de marketing afin d'accroître la notoriété du marché ainsi que les activités de relations avec les investisseurs et le développement de nouvelles relations avec les clients; et vi) dépenses associées à la préparation du projet en cours à Shamrock, Texas.

PARTIE 3: EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Fonds disponibles

Le produit net de du placement et les fonds qui seront disponibles à la Société après la clôture du placement sont les suivants :

A.	Montant à recueillir	1 500 000 \$
B.	Commission de placement et frais ⁽¹⁾	105 000 \$
C.	Frais estimatifs (p. ex. avocats, comptables, auditeurs)	25 000 \$
D.	Produit net du placement: $D = A - (B+C)$	1 370 000 \$
E.	Fond de roulement à la fin du mois le plus récent (déficit) ⁽²⁾	(1 225 000) \$
F.	Sources du financement supplémentaires	3 000 000 \$
G.	Total des fonds disponibles: $G = D+E+F$	3 145 000 \$

Notes:

- (1) À la clôture, la Société peut verser aux intermédiaires (définis dans la « Partie 4 : Frais et commissions ») une commission en espèces (définis dans la « Partie 4 : Frais et commissions ») pouvant aller jusqu'à 7 % du produit brut levé auprès des souscripteurs introduits par les intermédiaires
- (2) Le fonds de roulement, tel que rapporté à la fin du mois le plus récent au 31 mai 2024, est ajusté et exclut des prêts additionnels d'environ 500 000 \$ provenant de sociétés sous contrôle commun, les 500 000 \$ perdus par un

acheteur potentiel, un dépôt de 2 574 500 \$ reçu d'un partenaire de coentreprise et la partie à court terme de la dette à long terme d'environ 2 175 000 \$ qui a été reportée et capitalisée sur le prêt.

- (3) La Société a conclu une entente conditionnelle pour un prêt supplémentaire de 3 millions de dollars avec EDC, annoncé le 24 mai 2024.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

La Société prévoit affecter le produit net du placement aux fins générales du fonds de roulement afin de respecter les objectifs stratégiques et les engagements, y compris du la croissance du rythme de production de l'usine TDP à Hawkesbury et la planification initiale, la préparation et les dépenses juridiques du projet Shamrock au Texas.

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	
Usine Hawkesbury (voir les objectifs commerciaux ci-dessus : i-ii-iii-iv-v)	2 200 000 \$
Usine Shamrock (voir les objectifs commerciaux ci-dessus : vi)	150 000 \$
Général & administratif d'entreprise, y compris les salaires, les frais juridiques, d'audit, d'inscription publique	795 000 \$
Total	3 145 000 \$

Nous avons l'intention d'employer le produit net comme indiqué ci-dessus. Nous réaffecterons les fonds uniquement pour des raisons commerciales valables.

Les derniers états financiers de la Société contenait une note concernant la continuité de l'exploitation (Exercice terminé le 31 mars 2024):

« Depuis sa création, la Société a subi des pertes d'exploitation. Au 31 mars 2024, la Société présente un déficit accumulé de 29 441 079 \$ (26 743 082 \$ au 31 décembre 2023), ainsi qu'un fonds de roulement négatif. La Société n'a pas encore complété la construction de son usine de Hawkesbury pour permettre à la Société d'établir une source de revenus stabilisée suffisante pour couvrir les dépenses d'exploitation. Compte tenu du niveau actuel des dépenses et des liquidités disponibles, la direction estime que la Société aura besoin de financement supplémentaire au cours des douze prochains mois. La Société cherche à obtenir des financements supplémentaires par le biais de financements par actions, de financements par emprunt ou d'autres arrangements. Cependant, rien ne garantit que la Société réussisse dans ce domaine ou dans l'un de ses efforts ou qu'elle deviendra financièrement viable et poursuivra son activité. Par conséquent, ces impondérables soulèvent des doutes importants quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Les valeurs comptables des actifs, des passifs, des produits et des charges présentées dans les états financiers consolidés et dans les bilans consolidés n'ont pas été ajustées comme cela serait nécessaire si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. »

La direction s'attend à ce que la note concernant la continuité de l'exploitation soit résolue avec l'accélération de la production à son usine à Hawkesbury. À mesure que le rythme de production augmente, la Société s'attend à ce que l'usine TDP à Hawkesbury améliore progressivement le flux de trésorerie et atteigne un flux de trésorerie neutre (avant le service de la dette), à raison de 2 cuvées par jour.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Activités de financement antérieures	Emploi prévu des fonds	Emploi des fonds à ce jour	Différence
3 744 369 \$ ⁽¹⁾	Fonds de roulement général	3 744 369 \$	Aucune

Note:

(1) La Société a reçu des prêts de 3212521 Canada Inc., une société contrôlée par l'actionnaire majoritaire de la Société.

PARTIE 4: FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

- a) le nom du courtier, de l'intermédiaire ou de l'autre personne;

La Société n'a retenu les services d'aucun courtier ni d'intermédiaire dans le cadre du placement. Toutefois, la Société pourrait décider de payer des commissions d'intermédiation aux personnes (chacun, un « intermédiaire ») qui présentera le placement à des souscripteurs. De plus amples informations seront fournies dans les communiqués de presse subséquents, dès qu'ils seront disponibles.

- b) une description de chaque type de rémunération et le montant estimatif à payer dans chaque cas

La Société pourrait payer une commission en espèces (comme défini ci-dessous).

- c) si une commission est payée, le pourcentage du produit brut qu'elle représente, dans l'hypothèse tant d'un montant minimum que d'un montant maximum à recueillir

La Société pourrait payer une commission en espèces jusqu'à concurrence 7% du produit brut de ce placement (la « commission en espèces ») aux intermédiaires qui présenteront le placement à des souscripteurs.

- d) les modalités de tout bon de souscription du courtier ou de toute option de l'agent, notamment le nombre de titres visés par le bon de souscription ou l'option, le prix d'exercice et la date d'expiration

NA

- e) si la rémunération doit être partiellement versée sous forme de titres, les modalités des titres, notamment le nombre, le type et, dans le cas d'options ou de bons de souscription, le prix d'exercice et la date d'expiration)

NA

Les courtiers se trouvent-t-il en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur associé » ni un « émetteur relié » à l'intermédiaire, dans chaque cas au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5: DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des unités.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent accéder aux dépôts d'information continue d'Ecolomondo à www.sedarplus.ca et www.ecolomondo.com

Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur placement dans les unités.

PARTIE 7: DATE ET ATTESTATION

Le 13 juin 2024.

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 13 juin 2023, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

"Gary Economo "

**Gary Economo
Chef de la direction**

"Donald Prinsky"

**Donald Prinsky
Chef des finances**